

## DEMANDE DE TRANSFERT INTERNATIONAL 2021.2022 joueur-joueuse de 18 ans et +

Documents à remettre nécessaire : photo d'identité dématérialisée, copie d'une pièce d'identité, certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace établi par un médecin inscrit au conseil de l'ordre national des médecins ou attestation de santé QS sport, et, le cas échéant, le formulaire « *Unlimited transfer request* », visa à jour et conforme ou attestation de la DIIRECTE

PRECISEZ LES NOM ET N° DU CLUB : .....

### IDENTITÉ DU LICENCIÉ.E

Nom d'usage : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : ..... Sexe : M  / F

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Ville de naissance : .....

Pays de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Email @ (1) : ..... ① 1 : .....

Email @ (2) : ..... ① 3 : .....

### Préciser obligatoirement le type de licence souhaité :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> licence joueur LOISIR « U20 à sénior » - 85 € | <input type="checkbox"/> licence joueur COMPETITION « U15 à sénior » - 85 € |
| <input type="checkbox"/> licence « U9 » - 37,30 €                      | <input type="checkbox"/> licence joueur « U11 à U13 » - 81,90 €             |
| <input type="checkbox"/> licence « arbitre » - 85€                     | <input type="checkbox"/> licence « entraîneur » - 85 €                      |
| <input type="checkbox"/> licence « Table de marque » - 5€              | <input type="checkbox"/> licence « dirigeant » - 50,80 €                    |
| <input type="checkbox"/> licence PARAHOCKEY - 85€                      |   |

- tarifs hors le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0,60€ et « individuelle accident » : 3,18€

**Durée du transfert** concerne les licences JOUEUR COMPETITION UNIQUEMENT (cocher les cases) :

Limité :  Illimité

Nom du dernier club : .....

joueur  gardien

**ASSURANCES :**

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport).

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (disponible auprès de votre club), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

De ce fait, je joins obligatoirement à ma demande de licence 2021.2022 le formulaire de renoncement à l'assurance « Individuelle accident » (formulaire à récupérer auprès des services fédéraux [a.gibier@ffhg.eu](mailto:a.gibier@ffhg.eu))

**Pour le licencié-e MAJEUR**

Je soussigné-e certifie que les informations

figurant sur le présent document, ainsi fournies au club lors de l'inscription sont exactes.

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Ligues, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail [dpo@ffhg.eu](mailto:dpo@ffhg.eu) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY.

**Le licencié-e :**

Nom, prénom : .....

Date & signature

The undersigned, declare that :

1. I agree to abide by the IIHF Statutes, Bylaws and Regulations, including but not limited to those related to players transferring from one country and/or national association to another country and/or national association which can be accessed on [www.iihf.com](http://www.iihf.com)
2. I agree not to involve any third party whatsoever outside the IIHF in the resolution of any dispute arising from my request to transfer from one country to another and/or the Statutes Bylaws and Regulations and decisions made by the IIHF relating thereto excepting where having exhausted the appeal procedures within the IIHF in which case I undertake to submit any such dispute to the jurisdiction of the Court of Arbitration for Sport (CAS) in Lausanne, Switzerland for definitive and final resolution.
3. I am aware that transferring to another country may affect my eligibility to play for the national team of my choice if applicable.
4. I understand that once this application has been completed and signed by the parties specified and then by the IIHF, the procedure will be complete and the transfer legal and binding

- a) - les dossiers incomplets seront systématiquement retournés au club sans être traités
- b) - Le traitement du dossier débutera à réception des frais de transfert (virement bancaire)
- c) - règlement « activités sportives » - infraction 10
- d) - le transfert sera validé à réception, par le service des licences, de l'accord de la fédération d'appartenance ET de l'IIHF